

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE & Yaye Toute Sylla NDIAYE
Notaires Associés 10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« CRYPTONIC » SARL

Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL SOCIAL : CENT MILLE (100.000) Francs CFA

SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal) Villa n°8738 Liberté 6 Extension Immeuble Mamadou Lamine DIAITE

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ : Le 17 Novembre 2021

FORME : Société A Responsabilité Limitée

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-37496

DÉNOMINATION SOCIALE : « CRYPTONIC » SARL,

SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal), Villa n°8738 Liberté 6 Extension Immeuble Mamadou Lamine DIAITE

CAPITAL SOCIAL : CENT MILLE (100.000) Francs CFA.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- Services financiers
- Services aux entreprises
- Formation et éducation
- Informations financières
- Capitalisation boursière
- Monnaie numérique

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en permettre ou faciliter l'extension ou le développement.

DUREE : La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL : L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre 2022.

GERANCE : Dès à présent **Monsieur Hamidou OUALY** est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« Maître Mamadou Dieng Tanor NDIAYE »

Notaire

Société Civile Professionnelle
« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE
et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés »
Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V,

« 2 MD SERVICES » SARL

Société A Responsabilité Limitée

Capital Social :

Un Million (1.000.000) de Francs CFA

Siège Social : Dakar (Sénégal), [Hann Mariste 2](#) Bâtiment 38 derrière Auchan

Registre de Commerce

n° SN – DKR- 2021 – B -37824

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

le : 23 Novembre 2021

FORME : S.A.R.L

DURÉE : 99 ans

RCCM : N°SN - DKR – 2021-B-37824

DÉNOMINATION SOCIALE :

« 2 MD SERVICES » SARL

**SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal), [Hann Mariste 2](#)
Bâtiment 38 derrière Auchan**

**CAPITAL SOCIAL : Un Million de Francs CFA (1
000 000FCFA)**

OBJET SOCIAL : La société a pour objet tant au Sénégal qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- Transport routier de biens et services
- Transport maritime,
- Chargement et déchargement,
- Manutention et remorquage,
- Entreposage et achalandage,
- Représentation et Armements,
- Fret, Emmagasiner et Transbordement
- Shipchandler, Avitaillement,

- Déménagement, Affrètement, Logistique
- Conseils, Assistance portuaire et transfert d'équipage ;
- Location de véhicules de toutes sortes et de toutes marques ;
- Achat et vente de véhicules et de pièces détachées ;
- Collecte et transport de déchets solides et liquides à bord des navires
- Prestations de services dans toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant aux activités susvisées.

- Intérim, travail temporaire, placement de personnel
- Sécurité, Gardiennage, Sûreté, Entretien de bureaux et de locaux
- L'importation, l'exportation, de biens, équipements et produits susceptibles de faciliter le développement, la réalisation ou l'extension de l'activité ou de la rendre plus rémunératrice.
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés sénégalaises ou étrangères créées ou à créer et ayant un objet similaire ou connexe, le tout directement ou indirectement pour leur compte et pour le compte de tiers, soit seuls, soit avec des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de sociétés en participation, ou de gérance de tous biens ou de droits ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

GÉRANCE : Dès à présent, Mademoiselle Mareme DIALLO est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée et jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions de l'acte de dépôt des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Maître Mamadou Dieng Tanor NDIAYE, Notaire
Membre de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V
Société Civile Professionnelle

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE & Yaye Toute Sylla
NDIAYE

Notaires Associés

10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« JOVA DISTRIBUTION » SARL
Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) De Francs
CFA
SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal), Keur Massar à
Coté de Mourchid TV
RC N° SN-DKR-2021-B-37500

Constitution de la Société

Constitution de la société : le 17 Novembre 2021

Forme : Société A Responsabilité Limitée

Durée : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-37500

Dénomination sociale : « JOVA DISTRIBUTION » SARL

Siège social : Dakar (Sénégal), Keur Massar à Coté de Mourchid TV

Capital Social : UN MILLION (1.000.000) De Francs CFA.

Objet social : La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

Distribution de produits de télécommunication ;

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptible d'en permettre ou faciliter l'extension ou le développement.

DUREE : La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL : L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre 2022.

GERANCE : Dès à présent **Monsieur Souheil HATOUM** est désigné gérant statutaire de la société pour une durée indéterminée.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« Maître Yaye Toute Sylla NDIAYE »
Notaire



Probatio